

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017



Etaient Présents 50 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Jean-Michel IDOIBE	à	Marylise GASTON
Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MEDARD

Suppléants :

Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET, Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

RAPPORT N° 22-171220-CULT-

FORT DU PORTALET : AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Mme MÉDARD expose :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Béarn en matière d'équipements culturels communautaires,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 4.01.2016,

Suite à une étude technique et à un diagnostic relatifs aux travaux d'entretien et de mise en sécurité du Fort du Portalet rendus courant 2016, une programmation de travaux de restauration correspondants a été définie.

Une tranche ferme et une tranche conditionnelle de travaux ont été validées, compte tenu de la configuration du site et des galeries basses.

En effet, les travaux et équipements d'installation de chantier pour la tranche ferme nous obligent à envisager l'enchaînement des travaux de restauration des galeries basses relevant de la tranche conditionnelle.

En outre, compte-tenu du projet de valorisation touristique, ces travaux de restauration des galeries basses se justifient d'autant plus.

Concernant le tranche ferme de travaux, les financements étaient et demeurent acquis, et incluent les coûts de maîtrise d'œuvre correspondants.

Le calendrier prévisionnel de travaux serait le suivant :

- ▶ 02.2018 : avant-projet définitif, dépôt des autorisations de travaux et dossier de consultation des entreprises
- ▶ 06.2018 : début des travaux de la tranche ferme
- ▶ 10.2018 : réception des travaux de la tranche ferme
- ▶ 2019 : travaux de la tranche conditionnelle (si option levée)

Au vu de ces éléments, le marché de maîtrise d'œuvre doit faire l'objet d'un avenant afin d'intégrer la définition et le suivi des démarches, tâches préalables nécessaires au lancement de la tranche conditionnelle de travaux qui ne sera levée qu'à partir de l'obtention des financements correspondants.

Le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec M Stéphane THOUIN, Architecte, pour un montant initial de 23 400 € HT, sera porté par cet avenant° 1 à 34 570 € HT (soit 11 170 € d'augmentation).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restauration du Fort du Portalet et engager toute démarche et signer tout document nécessaires à la bonne mise en œuvre des opérations sus-indiquées.
- **APPROUVE** le présent rapport,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures

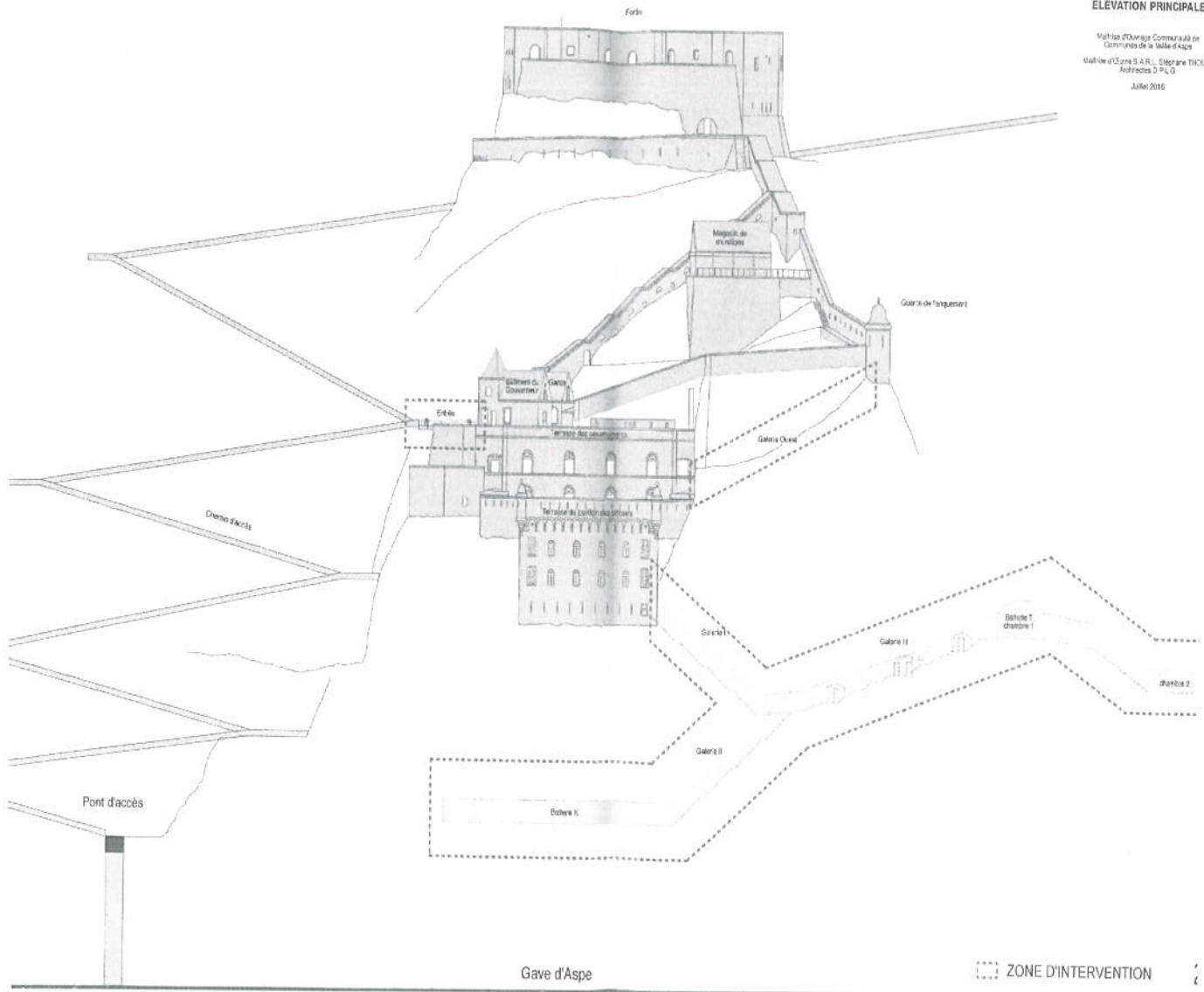


Affiché le 28.12.17



Le Président

Daniel LACRAMPE



64 Borne et Etsaut
Fort du Portalet

ELEVATION PRINCIPALE

Mairie d'Oloron Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe
Mairie d'Oloron S.A.R.L. - Siège Social
Rue de la Vallée d'Aspe - 64100 Oloron
Juillet 2016